



ASCE 33 – SECTION SOCCER 5



CONDITIONS D'ADHÉSION :

Participer aux ligues Urban Soccer en adhérant à la section :

* pour les adhérents ASCE ou ayants droit : 60 € par ligue et être à jour de son adhésion ASCE

* pour les « sympathisants » : 67 € par ligue

NB : Le tarif de 60 € est celui applicable pour la ligue automne 2017 et est susceptible d'évoluer en fonction du nombre d'inscrits et du nombre d'équipes composant la ligue.

COMMENT PRATIQUER ?

Où ?

Urban Soccer Mérignac

Rue Nicolas Leblanc

Quand ?

Les mardis soirs à partir de 19h (horaire variable selon les semaines)

COMPÉTITIONS :

L'équipe de la section participe :

* à la ligue de printemps : 12 à 14 matchs de février à juin

* à la ligue d'automne : 12 à 14 matchs de septembre à décembre

Match de 2 X 25 minutes :

1 gardien

4 joueurs de champs

1 à 2 remplaçants maximum (rotations toutes les 5 minutes)

Revêtement des terrains synthétiques, crampons interdits.

Accès aux vestiaires et au club house.

CONTACT ET INFORMATIONS :

Président : Florent Casinelli, DDTM 33

Internet : Site ASCE 33 / Sport / Soccer 5